

**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**Conseil municipal du 28 mars 2024**

## SOMMAIRE

---

|     |   |    |
|-----|---|----|
| I-  | LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....                                | 3  |
|     | Les recettes réelles de fonctionnement.....                       | 3  |
|     | Les dépenses réelles de fonctionnement.....                       | 4  |
|     | Le virement à la section d'investissement (autofinancement) ..... | 6  |
| II- | LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....                                  | 7  |
|     | Les recettes d'investissement .....                               | 7  |
|     | Les dépenses d'investissement .....                               | 8  |
|     | ANNEXE 1 : EQUILIBRE GENERAL DU BP 2024 .....                     | 11 |

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les recettes réelles de fonctionnement

| CHAPITRE  |                                     | BP 2023             | BP 2024             | Evolution<br>2024/2023 |
|---|-------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| 013   | Atténuation de charges              | 50 000 €            | 70 000 €            | 40%                    |
| 70  | Produits des services               | 1 350 459 €         | 1 308 839 €         | -3%                    |
| 73  | Impôts et taxes                     | 12 625 991 €        | 396 691 €           | 5%                     |
| 731   | Fiscalité locale                    |                     | 12 920 500 €        |                        |
| 74  | Dotations et participations         | 1 735 727 €         | 1 864 694 €         | 7%                     |
| 75  | Autres produits de gestion courante | 4 685 €             | 67 545 €            | 1342%                  |
| <i>sous-total recettes de gestion courante</i>  |                                     | 15 766 862 €        | 16 628 269 €        | 5%                     |
| 77  | Produits exceptionnels              |                     |                     |                        |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                     | <b>15 766 862 €</b> | <b>16 628 269 €</b> | <b>5%</b>              |

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 5% par rapport au BP 2023.

**Le chapitre 013** enregistre principalement les recettes de remboursement de l'assurance statutaire et de la Sécurité sociale en cas d'absence pour arrêt maladie des agents municipaux. Les prévisions de recette sont ajustées au regard du réalisé de l'exercice 2023 (140 k€).

**Le chapitre 70** enregistre principalement les recettes issues de la tarification des services communaux. Les prévisions pour l'exercice 2024 sont en diminution de 3%, principalement pour des raisons de périmètre :

- Les recettes relatives aux locations de salles (48 k€) sont transférées au chapitre 75 suite au passage à la M57 ;
- Le BP 2023 intégrait diverses refacturations pour des études et des travaux de voirie pour un montant de 40 k€, recettes ponctuelles qui ne sont pas réinscrites au BP 2024.

En neutralisant ces effets de périmètre, l'évolution de ce poste de recettes atteint +4%. Cette estimation repose sur une hypothèse de maintien de la fréquentation des services publics communaux ainsi que sur une politique de revalorisation tarifaire à hauteur de l'inflation.

**Le chapitre 73**, relatif à la fiscalité, est dissocié suite au passage à la M57 :

- **Le chapitre 73** des impôts et taxes ne concerne plus que la dotation de solidarité communautaire (versée par la Métropole) ainsi que le fonds national de garantie des ressources individuelles (versé par l'Etat) pour lesquels les prévisions sont stables pour 2024 ;
- **Un nouveau chapitre 731** intitulé « Fiscalité locale » est créé et regroupe les recettes fiscales à proprement parler (taxes foncières, compensation suppression taxe d'habitation, taxe sur les droits de mutation...). Les prévisions sont en augmentation de 5,7% en raison principalement de la revalorisation des bases fiscales votée en Loi de Finances pour 2024 (+3,9%) ainsi que de l'augmentation physique des bases fiscales (construction de nouveaux

logements). Les taux communaux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires resteront stables en 2024. La prévision relative aux droits de mutation à titre onéreux reste prudente à 700 k€ en raison du caractère volatile de cette recette (820 k€ en 2023, 1,2 M€ en 2022) liée au dynamisme du marché immobilier.

**Le chapitre 74 recouvre principalement les dotations de l'Etat, les compensation d'exonération d'impôts locaux et les subventions de la CAF.** Ce poste est en augmentation de 7% par rapport au BP 2023 en raison de la hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour la première fois depuis 2012 (+22 k€ eu égard à l'augmentation de la population recensée : +368 habitants) ainsi qu'en raison de la revalorisation des subventions versées par la CAF pour les activités enfance et jeunesse portées par la commune (+117 k€) notamment en raison d'une meilleure prise en charge financière de la pause méridienne et d'une augmentation de la fréquentation.

**Le chapitre 75 enregistre principalement les recettes relatives à la gestion du patrimoine immobilier de la commune.** Cela concerne les locations de salles pour des événements associatifs et festifs (47 k€) ainsi que les loyers perçus par la commune sur son parc de logements (17 k€).

### Les dépenses réelles de fonctionnement

| CHAPITRE  |                                    | BP 2023             | BP 2024             | Evolution<br>2024/2023 |
|---|------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| 011   | Charges à caractère général        | 3 299 232 €         | 3 598 094 €         | 9%                     |
| 012   | Dépenses de personnel              | 8 900 000 €         | 9 627 000 €         | 8%                     |
| 014   | Atténuation de produits            | 487 123 €           | 399 123 €           | -18%                   |
| 65  | Autres charges de gestion courante | 1 085 440 €         | 1 101 706 €         | 1%                     |
| <i>sous-total dépenses de gestion courante</i>  |                                    | <i>13 771 795 €</i> | <i>14 725 923 €</i> | <i>7%</i>              |
| 66  | Charges financières                | 161 268 €           | 143 050 €           | -11%                   |
| 67  | Charges exceptionnelles            | 17 000 €            | 10 000 €            | -41%                   |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                    | <b>13 950 063 €</b> | <b>14 878 973 €</b> | <b>7%</b>              |

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 7% par rapport au BP 2023 soit un rythme supérieur aux recettes de fonctionnement.

**Le chapitre 011, dans lequel figure l'ensemble des charges (hors dépenses de personnel) permettant à la collectivité d'assurer ses missions, est budgété à hauteur de 3,6 M€ en augmentation de 9% par rapport au BP 2023.** Cette augmentation est multi-factorielle :

- Le poste des dépenses relatives aux dépenses d'énergie (gaz et électricité) est en augmentation de 81% par rapport au BP 2023. Cela représente une dépenses supplémentaire prévisionnelle de 340 k€ en raison de l'augmentation des prix subie par la commune dans le cadre du nouveau marché groupé passé par le SIGERLy pour les années 2024 et 2025.
- Les dépenses relatives aux activités culturelles augmentent de 17 k€ en 2024 (+17%) permettant ainsi de pérenniser un partenariat avec les établissements scolaires initié en 2023

et de confirmer la participation de Francheville au festival « 7 à l'ouest » créé entre les communes limitrophes.

- La commune confirme et amplifie le budget dédié aux activités périscolaires et extrascolaires puisque celui-ci augmente de 8% après une hausse de plus de 30% en 2023.
- Des dépenses annexes aux travaux en cours de réalisation impactent également le budget de fonctionnement de la commune : location de préfabriqués à l'Hôtel de Ville (30 k€), relocalisation des associations sportives dans un gymnase (14 k€), conclusion d'une assurance dommage-ouvrage pour les travaux du parc sportif (63 k€) ;

Dans le même temps, la commune poursuit son objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- La relance du marché relatif aux télécommunications (internet, téléphonie fixe et téléphonie mobile) permet de réduire le budget « informatique et télécommunications » de 7% (-14 k€) ;
- La négociation menée au cours de l'année 2023 avec le fournisseur de repas pour les restaurants scolaires de la commune a permis de maîtriser l'évolution des prix qui est estimée à +2,5% pour septembre 2024 alors que l'inflation sur les produits alimentaires est de supérieure à 7% en 2023.

**Le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel progresse de 8% (soit + 727 k€) par rapport au BP 2023.** Cette augmentation s'inscrit dans la continuité du budget 2023 avec de nouvelles mesures de revalorisation de la rémunération des agents publics :

- La revalorisation du SMIC de 2,19% au 1<sup>er</sup> mai 2023 avec un effet « année pleine » en 2024 estimé à 60 k€ ;
- La revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec un effet « année pleine » en 2024 estimé à 140 k€. A ce stade, il n'est pas intégré au BP 2024 une nouvelle augmentation du point d'indice ;
- L'augmentation de 5 points de rémunération pour tous les agents communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un coût de 110 k€ environ ;
- L'attribution de la prime pouvoir d'achat pour environ 90% des agents communaux présents au 30 juin 2023 pour un coût de 60 k€ environ.

Le BP 2024 intègre également les augmentations financières liées au GVT (glissement-vieillesse-technicité), phénomène qui entraîne une augmentation naturelle et non maîtrisable des dépenses de personnel en raison du déroulé de carrière des agents titulaires de la fonction publique. Cette augmentation est estimée à 2% des dépenses relatives aux rémunérations des agents.

Enfin, il convient d'ajouter sur ce poste de dépenses les priorités politiques en termes de renforcement des services et d'évolution des besoins de la population :

- Renforcement de la Direction Familles avec le recrutement d'animateurs permettant la création de 18 places supplémentaires à Bel Air et de 32 places supplémentaires au Bourg ;

- Recrutement d'un chargé de mission « Coopérateur Handicap » à temps complet afin notamment de mettre en œuvre les conditions favorables à l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans les établissements scolaires de la commune et d'être référent sur la thématique du handicap ;
- Renforcement du service scolaire et du service petite enfance par le recrutement de postes de « soutien » permettant de pallier les courtes absences dans les écoles et les crèches municipales.

**Le chapitre 65, qui correspond principalement aux subventions et participations, est en augmentation de 1% par rapport au BP 2023.** Comme indiqué au cours du débat d'orientation budgétaire de février 2024, la commune maintient la participation versée au CCAS à hauteur de 455 k€ et augmente de 2% l'enveloppe des subventions aux associations.

| CHAPITRE  |   | BP 2023            | BP 2024            | Evolution<br>2024/2023 |
|-----------|---|--------------------|--------------------|------------------------|
| <b>65</b> | <b>Autres charges de gestion courante</b> | <b>1 085 440 €</b> | <b>1 101 706 €</b> | <b>1%</b>              |
|           | <i>subventions aux associations</i>       | 372 865 €          | 378 936 €          | 2%                     |
|           | <i>participation au CCAS</i>              | 455 550 €          | 455 550 €          | 0%                     |
|           | <i>indemnités et formation des élus</i>   | 193 260 €          | 195 820 €          | 1%                     |
|           | <i>autres</i>                             | 63 765 €           | 71 400 €           | 12%                    |

**Le chapitre 014 relatif aux atténuations de produits diminue de 18% par rapport à 2023 (soit -88 k€).** Cette variation s'explique principalement par la décision prise par la Métropole de Lyon de ne pas augmenter l'attribution de compensation versée par la commune suite au transfert de la compétence GEMAPI.

Enfin, **le chapitre 66 relatif aux charges financières diminue de 11% en 2024 (-18 k€)** en raison de la diminution de l'encours de dette de la commune et de la baisse progressive des taux d'intérêt depuis le point haut atteint en octobre 2023

### Le virement à la section d'investissement (autofinancement)

Les dépenses et recettes détaillées ci-dessus sont dites **réelles**, c'est-à-dire qu'elles donnent lieu à décaissements et encaissements. Ces opérations réelles sont complétées au budget par des opérations **d'ordre**, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais qui répondent à des obligations comptables (amortissements de biens et subventions, production immobilisée) ou à des mécanismes budgétaires (reprise du résultat reporté, provision pour dépenses imprévues). Ces données, intégrées au budget, permettent de déterminer **le virement prévisionnel de la section de fonctionnement, et soulignent l'importance de la détermination de la municipalité à dégager de l'autofinancement.** Cet agrégat est essentiel car il traduit les efforts de la collectivité effectués pour autofinancer ses dépenses d'investissement (équipement et remboursement du capital de la dette).

| BP 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT |                        |                                   |                        |
|-------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| dépenses réelles                    | 14 878 973,00 €        | recettes réelles                  | 16 628 269,00 €        |
| amortissement                       | 800 000,00 €           | opérations d'ordre                | 34 000,00 €            |
|                                     |                        | résultat reporté                  | 3 010 807,49 €         |
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>   | <b>15 678 973,00 €</b> | <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>19 673 076,49 €</b> |

|                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
|                           | 19 673 076,49 €   |
|                           | - 15 678 973,00 € |
| détermination du virement | 3 994 103,49 €    |

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 19 673 076,49 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 3 994 103,49 €.

Ce virement est complété de la dotation aux amortissements et provisions (800 000 €), qui est affectée au chapitre 040. Ensemble, ces deux flux matérialisent l'autofinancement prévisionnel du BP 2024.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Les recettes d'investissement

| CHAPITRE   |                                       | BP 2023<br>hors RAR | BP 2024<br>hors RAR | Evolution<br>2024/2023 |
|--|---------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| 10   | Dotations, fonds divers et réserves   | 185 000 €           | 235 000 €           | 27%                    |
| 1068   | Excédent de fonctionnement capitalisé | 1 426 160 €         | 2 957 266 €         | 107%                   |
| 13   | Subventions d'investissement          | 120 000 €           | 1 223 282 €         | 919%                   |
| 16   | Emprunts                              | 2 716 325 €         | 4 711 512 €         | 73%                    |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES<br/>D'INVESTISSEMENT</b> |                                       | <b>4 447 485 €</b>  | <b>9 127 059 €</b>  | <b>105%</b>            |

Des recettes propres viennent financer exclusivement les dépenses d'investissement. Il s'agit :

- du FCTVA (dotation de l'Etat sur les investissements réalisés en n-1) et de la taxe d'aménagement (reversée partiellement par la Métropole de Lyon) : inscrites au chapitre 10, ces recettes sont respectivement budgétées à hauteur de 215 k€ et de 20 k€.
- des subventions d'investissement (chapitre 13) versées par les partenaires financiers de la commune pour un montant prévisionnel de 1,2 M€. Le détail de ces recettes prévisionnelles est le suivant :

| Projet                                  | Financier         | Montant inscrit<br>au BP 2024 |
|---|-------------------|-------------------------------|
| Rénovation des gymnases du parc sportif | DSIL 2023 (Etat)  | 300 000 €                     |
| Rénovation des gymnases du parc sportif | Métropole de Lyon | 275 120 €                     |
| Rénovation de l'hôtel de ville          | DETR 2023 (Etat)  | 190 000 €                     |

|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Végétalisation des cours d'école                         | Métropole de Lyon         | 128 155 € |
| Cheminement Arpinières-Bruissin                          | Métropole de Lyon         | 100 000 € |
| Création de terrains sportifs extérieurs                 | Agence nationale du sport | 86 329 €  |
| Extension de la vidéo-protection                         | FIPD 2023 (Etat)          | 45 100 €  |
| Mise aux normes des bâtiments publics                    | DSIL 2018 (Etat)          | 39 667 €  |
| ENS Yzeron   | Métropole de Lyon         | 48 411 €  |
| Rénovation de la ventilation du groupe scolaire du Bourg | DSIL 2020 (Etat)          | 10 500 €  |

Au chapitre 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la couverture du déficit d'investissement, conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Enfin, et afin d'équilibrer le budget, il est autorisé un recours à l'emprunt à hauteur de 4,7 M€ environ. Il s'agit d'un montant prévisionnel qui sera réévalué en fonction des réalisations de l'exercice 2023.

**La commune bénéficie également de reste-à-réaliser de l'exercice 2023 à hauteur de 147 k€.** Il s'agit principalement de subventions d'investissement notifiés relatives à des travaux en cours de réalisation.

## Les dépenses d'investissement

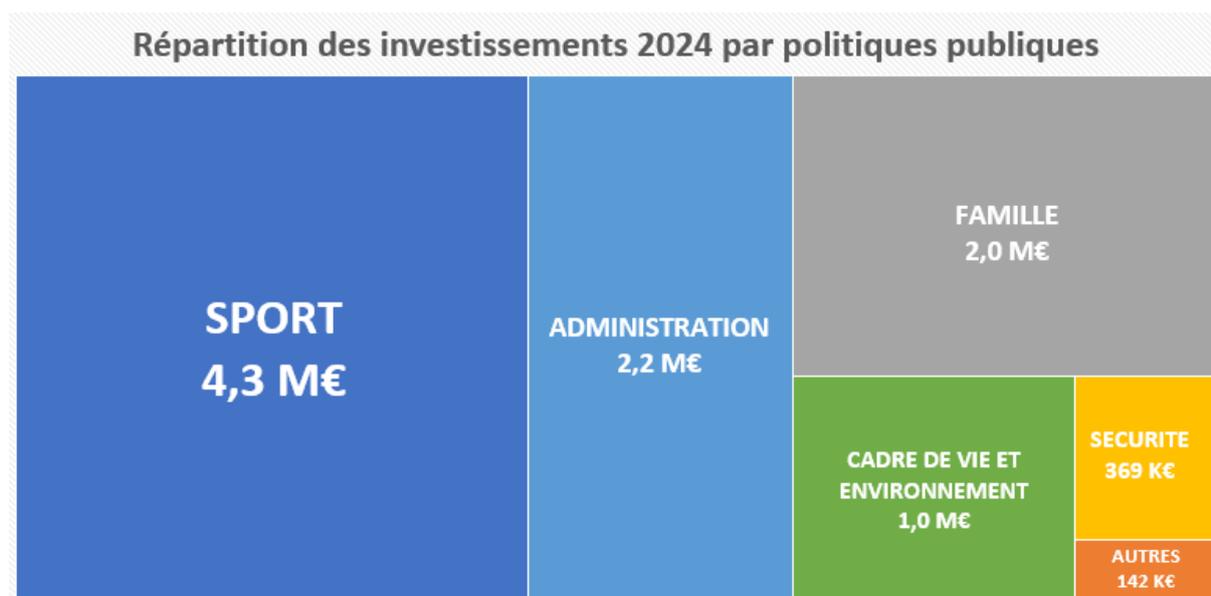
Les dépenses d'investissement atteignent près de 11 M€ en 2024, en augmentation de 38% par rapport à 2023 ce qui traduit la montée en puissance du programme d'investissement de la commune. On distingue au sein de cette catégorie les dépenses d'équipement (travaux, mobiliers, véhicules, équipements informatiques...) des dépenses relatives au remboursement du capital de la dette.

| CHAPITRE   |                                     | BP 2023<br>hors RAR | BP 2024<br>hors RAR | Evolution<br>2024/2023 |
|--|-------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| 20   | Immobilisations incorporelles       | 148 900 €           | 79 000 €            | -47%                   |
| 204  | Subventions d'équipement versées    | 357 580 €           | 292 504 €           | -18%                   |
| 21   | Immobilisations corporelles         | 1 284 498 €         | 1 325 245 €         | 3%                     |
|  | Opérations d'équipement             | 4 980 980 €         | 8 468 827 €         | 70%                    |
| <b>sous-total Dépenses d'équipement</b>            |                                     | <b>6 771 958 €</b>  | <b>10 165 576 €</b> | <b>50%</b>             |
| 10   | Dotations, fonds divers et réserves | 62 529 €            | - €                 | -100%                  |
| 16   | Emprunts                            | 1 067 217 €         | 764 321 €           | -28%                   |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES<br/>D'INVESTISSEMENT</b> |                                     | <b>7 901 704 €</b>  | <b>10 929 897 €</b> | <b>38%</b>             |

Les dépenses d'équipement (hors reste-à-réaliser) atteignent 10,2 M€ en 2024 (contre 6,8 M€ en 2023). Ces dépenses sont réparties pour 3,2 M€ au titre de l'investissement courant (renouvellement du matériel, gros entretien du patrimoine immobilier) et pour 6,9 M€ au titre des grands projets du mandat 2020-2026.

| <b>Crédits nouveaux inscrits au BP 2024</b>                           | <b>en k€</b> |
|---|--------------|
| <b>Axe / projet</b>   |              |
| Amélioration et gros entretien des bâtiments                          | 1 137        |
| Rénovation thermique et performance énergétique des bâtiments         | 929          |
| Accessibilité, sécurisation et mise aux normes du patrimoine          | 688          |
| Remplacement équipements, matériels et véhicules                      | 260          |
| Renouvellement du parc informatique                                   | 132          |
| Logement social   | 80           |
| <b>sous-total investissements courants</b>                            | <b>3 226</b> |
| Rénovation des gymnases du parc sportif                               | 3 900        |
| Participation Aquavert - nouveau centre aquatique                     | 213          |
| <b>sous-total Equipements Sportifs</b>                                | <b>4 113</b> |
| Création de classes au groupe scolaire du Bourg                       | 970          |
| Transfert de la crèche du Bourg                                       | 480          |
| Amélioration performance énergétique groupe scolaire du Bourg         | 80           |
| Nouveau groupe scolaire de Bel Air                                    | 50           |
| <b>sous-total Equipements Familles</b>                                | <b>1 580</b> |
| Extension du nouveau cimetière  | 400          |
| Espaces publics, cadre de vie et cimetières                           | 280          |
| Végétalisation des cours d'école                                      | 200          |
| Projets participatifs   | 150          |
| Vidéo-protection et fibre   | 140          |
| Espace Naturel Sensible du vallon de l'Yzeron (financement Métropole) | 68           |
| Relocalisation des services techniques au Fort                        | 10           |
| <b>sous-total Cadre de vie et Environnement</b>                       | <b>1 247</b> |
| <b>sous-total grands projets</b>                                      | <b>6 940</b> |

Ces dépenses d'équipement sont également ventilées par politiques publiques, ce qui permet de mettre en lumière les secteurs d'intervention de la commune pour l'année 2024 :



A ces 10,2 M€ d'investissements nouveaux s'ajoutent les dépenses reportées des années précédentes qui ont été engagées mais pas encore réalisées (principe des reste-à-réaliser). Ce sont ainsi 872 k€ de dépenses d'équipement supplémentaires, **ce qui porte le budget total pour 2024 à 11 M€.**

Concernant la dette, **les dépenses relatives au remboursement du capital des emprunts contractés par la commune atteignent 764 k€** en 2024 en diminution de 28% par rapport à 2023.

**La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 15 075 049,51 € grâce à un emprunt d'équilibre de 4 711 511,51 €.** Le montant de cet emprunt sera réajusté en cours d'année en fonction des réalisations constatées au cours de l'année. Si la commune venait à emprunter 4 M€ en 2024, l'encours de dette augmenterait de 3,2 M€ pour atteindre 9,4 M€.

## ANNEXE 1 : EQUILIBRE GENERAL DU BP 2024

|   |  |
|---|--|
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <sup>1</sup></b><br><b>14 879 K€</b>        | <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT <sup>1</sup></b><br><b>19 639 K€</b> |
| CHARGES GENERALES<br>3 598 K€   | PRODUITS DES SERVICES<br>1 309 K€                                  |
| DEPENSES DE PERSONNEL<br>9 627 K€   | IMPOTS ET TAXES<br>13 317 K€                                       |
| AUTRES CHARGES COURANTES<br>1 102 K€                                      | DOTATIONS ET SUBVENTIONS<br>1 865 K€                               |
| ATTENUATION DE PRODUITS<br>399 K€   | ATTENUATION DE CHARGES<br>70 K€                                    |
| FRAIS FINANCIERS<br>143 K€  | AUTRES PRODUITS<br>68 K€   |
| DEPENSES EXCEPTIONNELLES<br>10 K€   | RECETTES EXCEPTIONNELLES<br>-                                      |
|   | EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE<br>3 011 K€                     |
| <b>AUTOFINANCEMENT (VIREMENT ET AMORTISSEMENT NET)</b><br><b>4 760 K€</b> |  |
| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT <sup>2</sup></b><br><b>14 034 K€</b>         | <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT <sup>2</sup></b><br><b>14 034 K€</b>  |
| REMBOURSEMENT DETTE<br>764 K€   | <b>AUTOFINANCEMENT</b><br><b>4 760 K€</b>                          |
| DEPENSES D'EQUIPEMENT<br>10 166 K€  | EMPRUNT<br>4 712 K€  |
| DEPENSES REPORTEES<br>872 K€  | DOTATIONS<br>3 192 K€  |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE<br>2 232 K€                              | RECETTES REPORTEES<br>147 K€                                       |
|   | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT<br>1 223 K€                           |

<sup>1</sup> Opérations réelles et résultat reporté

<sup>2</sup> Hors opérations patrimoniales